

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le vendredi, 19 novembre 2021 à 18h30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de M. Michel Bergeron, maire, et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Chantal Laporte
Messieurs les conseillers Lucien Boily, Dany Boucher, Jean-Denis Morel et Francis Ouellet

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Michel Bergeron, maire

272-11-21

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Ouellet
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Dany Boucher
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par M. le Maire, Michel Bergeron.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance***
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
- 3. RÉOLUTIONS***
 - 3.1 Réparation de chemins – Rang du Lac et rue des Îles***
- 4. Période de questions***
- 5. Levée de l'assemblée***

3. RÉSOLUTION

273-11-21 3.1 RÉPARATION DE CHEMINS – RANG DU LAC ET RUE DES ÎLES

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale arrivera sous peu et qu'il faut agir rapidement pour éviter le gel;

CONSIDÉRANT QUE les chemins suivants devront recevoir du matériel en grande quantité pour permettre de les conserver dans un état carrossable;

- Rang du Lac
- Rue des Îles

CONSIDÉRANT QUE l'Entreprise Lachance est disponible et possède le matériel pour effectuer les travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Lamarche autorise la réparation du rang du Lac et de la rue des Îles en ajoutant entre douze et quatorze voyages de matériel requis ainsi que l'épandage nécessaire.

QUE l'Entreprise Lachance soit mandatée pour effectuer les travaux au montant de six mille dollars 6 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

274-11-21 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis

QUE la séance soit levée. Il est 18H35

Nous soussignés, M. Michel Bergeron, maire de la municipalité de Lamarche et Mme Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe ayant signés le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Monsieur Michel Bergeron

Madame Annick Lachance, secrétaire-trésorière adjointe